

Nom du produit : **Engrais bleu versando 8-8-8 (NPK)**
Révisé le : 27.02.2024
Numéro de version : **1.01** Remplace le numéro de version : **1,00**

SECTION 1 : Identification de la substance ou du mélange et de l'entreprise

1.1 Identifiant du produit

Désignation de la substance : Nom de la substance / Nom commercial	Engrais bleu, NPK 8-8-8, organo-minéral engrais
---	--

1.2 Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et Utilisations non recommandées

Utilisations pertinentes identifiées

Engrais minéral organique

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité fournisseur

versando GmbH & Co. KG
Zschoner Ring 18
01723 Kesselsdorf
Allemagne

Téléphone : +49 (0) 351 / 42 666 136
Adresse électronique : shop@versando.de

1.4 Numéro d'urgence

- +49 (0) 551 / 19240 (Centre antipoison Nord)
- +49 (0) 30 / 19240 (Centre antipoison de Berlin)
- +49 (0) 89 / 19240 (Centre antipoison de Munich)

SECTION 2 : Dangers potentiels

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement CLP

Lésions oculaires graves, catégorie 1, H318 (H318)

Nom du produit : Engrais bleu versando 8-8-8 (NPK)

Révisé le : 27.02.2024

Numéro de version : 1.01

Remplace le numéro de version : 1,00

2.2 Éléments d'identification

Règlement (CE) n° 1272/2008

Pictogramme(s) et mention d'avertissement du produit



GHS05

Mot d'avertissement : Danger

Mentions H : H318 – Provoque de graves lésions oculaires.

Conseils de prudence : P102 – Tenir hors de portée des enfants. P305 + P351 + P338 – En cas de contact avec les yeux, rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 – Appeler immédiatement un centre antipoison/un médecin/...

2.3 Autres dangers

PBT : non applicable

vPvB : non applicable

SECTION 3 : Composition/Informations sur les ingrédients

3.1 Matériaux

Superphosphate (40-50%)	Numéro CAS : 8011-76-5 Lésions oculaires. 1 (Lésions/irritations oculaires graves, Catégorie 1, H318)
Nitrate d'ammonium (15-25%)	Numéro CAS : 6484-52-2 Irritation oculaire 2 (Lésions/irritations oculaires graves, Catégorie 2, H319) Chronique aquatique 3 (Dangereuse pour les ressources en eau : Chronique, catégorie 3, H412)
Sulfate d'ammonium (12-25%)	Numéro CE : 231-984-1
Chlorure de potassium (10-15%)	Numéro CAS : 7447-40-7
sulfate de polysulfate (10-15%)	Numéro CAS : 15278-29-2
Carbonate de calcium (CaCO ₃) (3-5%)	Numéro CAS : 1317-65-3

Nom du produit : Engrais bleu versando 8-8-8 (NPK)
Révisé le : 27.02.2024
Numéro de version : 1.01

Remplace le numéro de version : 1,00

SECTION 4 : Mesures de premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Informations générales:

En général:

En cas de doute, consultez un médecin.

Après inhalation :

Assurez-vous de respirer de l'air frais. Consultez un médecin si les symptômes persistent.

Après contact avec la peau :

En cas de contact avec la peau, rincer abondamment à l'eau. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Après le contact visuel :

Rincez les yeux à l'eau courante pendant plusieurs minutes en gardant les paupières légèrement ouvertes. Si les symptômes persistent, consultez un médecin.

Après avoir avalé :

Donnez beaucoup d'eau, mais ne donnez jamais rien par voie orale à une personne inconsciente.
Consultez un médecin si les symptômes persistent.

4.2 Symptômes et effets aigus et retardés les plus importants

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

4.3 Signes nécessitant une assistance médicale immédiate ou un traitement spécial

Traitement symptomatique.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

Utiliser du CO₂, de la poudre extinctrice ou un jet d'eau pulvérisée. Combattre les incendies importants avec un jet d'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool. Adapter les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement.

Agents extincteurs inadaptés pour des raisons de sécurité : Aucune information disponible.

Nom du produit : **Engrais bleu versando 8-8-8 (NPK)**
Révisé le : 27.02.2024
Numéro de version : **1.01** Remplace le numéro de version : **1,00**

5.2 Dangers particuliers liés à la substance ou au mélange

Un incendie peut libérer : du dioxyde de carbone, des oxydes d'azote (NOx), des composés phosphorés, de l'ammoniac
Oxydes de soufre (SOx) Gaz nitreux.

Toute personne ayant inhalé du protoxyde d'azote doit s'allonger et rester calme. Contactez immédiatement un médecin.
Les personnes ayant inhalé des gaz d'incendie doivent être surveillées médicalement pendant au moins 48 heures, car
Les symptômes d'empoisonnement peuvent n'apparaître que plusieurs heures plus tard.

5.3 Instructions pour la lutte contre l'incendie

Équipement de protection individuelle : porter un appareil respiratoire autonome. Ne pas inhaler les gaz de combustion.

Informations complémentaires : Refroidir à l'eau les conteneurs contenant des matières dangereuses. Éliminer les résidus d'incendie et les matériaux contaminés.
L'eau utilisée pour la lutte contre les incendies doit être éliminée conformément à la réglementation en vigueur. Contaminée
Collecter l'eau utilisée pour la lutte contre l'incendie séparément. Elle ne doit en aucun cas pénétrer dans le réseau d'égouts.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence procédures applicables

Portez des vêtements de protection (EPI) comme décrit dans la section 8 de cette FDS.

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts / les eaux de surface / les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Collecte mécanique. Élimination des déchets collectés conformément à la réglementation. Production de poussière.
À éviter. Risque d'explosion de poussières (St 1).

SECTION 7 : Manutention et stockage

7.1 Mesures de protection pour une manipulation sans danger

Assurez une bonne ventilation/extraction sur le lieu de travail. Évitez la formation de poussière. La poussière inévitable doit être éliminée
régulièrement. Ne pas inhaler la poussière.

Informations sur la protection contre l'incendie et les explosions : Règles générales de fonctionnement de la protection incendie

Ces éléments doivent être pris en compte.

Nom du produit : **Engrais bleu versando 8-8-8 (NPK)**
Révisé le : 27.02.2024
Numéro de version : **1.01** Remplace le numéro de version : **1,00**

7.2 Conditions de stockage sûr, compte tenu des incompatibilités ; exigences relatives aux locaux et conteneurs de stockage

Conserver hermétiquement fermé dans un endroit frais et sec, bien ventilé.
Instructions de conservation : Conserver séparément des aliments. Conserver séparément des aliments pour animaux.
Ne pas mélanger avec d'autres engrais s'ils sont stockés en vrac.
Instructions de conservation supplémentaires : Protéger de l'humidité et de l'eau. (Le produit est hygroscopique ; une agglomération ou une détérioration est possible.) Protéger de toute contamination.

Période de stockage

Si elle est stockée correctement, cette matière première a une durée de conservation illimitée.

classe de stockage

10-13 : Autres matériaux inflammables et non inflammables.

7.3 Applications finales spécifiques

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

SECTION 8 : Limites et contrôles d'exposition/Protection individuelle équipement de protection

8.1 Paramètres à surveiller

8.1.1 Composants avec des valeurs limites liées au lieu de travail à surveiller

Assurez une ventilation adéquate sur le lieu de travail.
Protection du corps : Équipement de protection individuelle. Mesures générales de protection : Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

8.2 Limitation et surveillance de l'exposition / Équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle.
Mesures générales de protection et d'hygiène : Tenir à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux. Ne pas manger ni boire pendant le travail. Nettoyer les vêtements contaminés ou imbibés à l'aspirateur ; ne pas les souffler ni les brosser. Se laver les mains avant les pauses et en fin de journée.
Protection cutanée préventive à l'aide d'une pommade protectrice – les détails se trouvent dans le Guide général de prévention pour la protection de la peau (BGI/GUV-I 8620). Ne pas respirer les poussières/fumées/brouillards.
En cas de dégagement de poussière : Portez un masque anti-poussière.
En cas de rejet accidentel de substance : Utilisation à court terme du filtre : Filtre P2. Les détails sur les conditions d'utilisation et la concentration maximale peuvent être trouvés dans le BGR/GUV-R 190 concernant l'utilisation des appareils de protection respiratoire.
Protection de la peau : Gants de protection résistants aux produits chimiques (EN 374) Pour éviter les problèmes de peau, le port de gants doit être réduit au minimum nécessaire.

Nom du produit : Engrais bleu versando 8-8-8 (NPK)

Révisé le : 27.02.2024

Numéro de version : 1.01

Remplace le numéro de version : 1,00

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base ; aspect

État de la matière	fermeement
formulaire	granulé
Couleur	Bleu
Odeur	caractéristiques

9.1.1 Données relatives à la sécurité (à 20 °C et 1013 mbar)

pH : non déterminé

9.1.2 Changement d'état

Point de fusion : non déterminé
Point d'ébullition : non déterminé
Point d' éclair : non applicable
Température d'inflammation : non déterminée
Inflammabilité : non déterminée
Limite inférieure d'explosivité : non déterminée
- Limite supérieure d'explosivité : non déterminée

9.1.3 Données matérielles supplémentaires

- Pression de vapeur (20 °C) : Non applicable.
- Densité de vapeur relative : Non applicable.
Densité : non déterminée
- Densité relative : non déterminée

9.1.4 Solubilités

- Dans l'eau : Majoritairement soluble

9.1.5 Viscosité

- Dynamique : Non applicable.
- Cinématiquement : Non applicable.

Nom du produit : Engrais bleu versando 8-8-8 (NPK)

Révisé le : 27.02.2024

Numéro de version : 1.01

Remplace le numéro de version : 1,00

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune décomposition lorsqu'il est utilisé conformément à sa destination.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique / conditions à éviter : Aucune décomposition sous stockage et manipulation appropriés

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse n'est connue.

10.4 Conditions à éviter

humidité

10.5 Matériaux incompatibles

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Si les règles de stockage et de manutention sont respectées, aucun problème ne surviendra.
produits de décomposition dangereux.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

a) Toxicité aiguë :

Composants susceptibles de contribuer à une toxicité orale aiguë : Le mélange ne contient aucun ingrédient pertinent. Le mélange n'est pas classé pour sa toxicité orale aiguë.

Composants susceptibles de contribuer à une toxicité cutanée aiguë : aucun.

Le mélange contient les ingrédients concernés. Le mélange est classé comme toxique en phase aiguë.

Non classé comme dermique.

Composants susceptibles de contribuer à une toxicité aiguë par inhalation : Il n'y en a aucun.

Le mélange contient les ingrédients concernés. Le mélange est classé comme toxique en phase aiguë.

Non classé comme inhalant.

b) Effet corrosif/irritant sur la peau

Le mélange n'est pas classé comme ayant un effet corrosif/irritant sur la peau.

Nom du produit : Engrais bleu versando 8-8-8 (NPK)

Révisé le : 27.02.2024

Numéro de version : 1.01

Remplace le numéro de version :

1,00

c) Lésions/irritations oculaires graves

Ingrédients pertinents : Nitrate d'ammonium (15-25 %), Classification des substances : Catégorie 2, a été considéré comme additif. Les valeurs limites générales (VLG) doivent être respectées : Catégorie 2 : 10%

Le superphosphate (40-50 %), classé comme substance de catégorie 1, a été considéré comme un additif.

Les valeurs limites générales (VLG) doivent être respectées : Catégorie 1 : 3 % ; Catégorie 2 : 1 %

Résultat : Le mélange est classé dans la catégorie 1.

d) Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Composants pouvant contribuer à la sensibilisation respiratoire : Il n'y en a aucun.

Le mélange contient les ingrédients appropriés. Le mélange est utilisé pour sensibiliser le

Système respiratoire non classifié.

Ingrédients susceptibles de contribuer à la sensibilisation cutanée : Aucun.

Ce mélange contient les ingrédients appropriés. Ce mélange n'est pas adapté aux peaux sensibilisées. classifié.

e) Mutagénicité des cellules germinales

Le mélange ne contient aucun ingrédient pertinent. Le mélange est dans

Mutagénicité des cellules germinales non classée

f) Cancérogénicité

Le mélange ne contient aucun ingrédient pertinent. Le mélange est classé comme cancérogène.

Non classifié.

g) Toxicité pour la reproduction

Composants susceptibles de contribuer à la toxicité pour la reproduction : Le mélange ne contient aucun ingrédient pertinent. Le mélange n'est pas classé comme présentant une toxicité pour la reproduction.

Composants susceptibles de contribuer à l'effet sur la lactation : Aucun.

Le mélange contient les ingrédients nécessaires. Il n'est pas considéré comme toxique pour la reproduction. classifié.

h) Toxicité spécifique pour certains organes cibles après une exposition unique

Composants contribuant à la toxicité spécifique d'un organe cible (exposition unique)

Boîte : Aucun ingrédient pertinent n'est connu dans le mélange. Le mélange est dans

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) non classée.

Nom du produit : Engrais bleu versando 8-8-8 (NPK)

Révisé le : 27.02.2024

Numéro de version : 1.01

Remplace le numéro de version :

1,00

Composants susceptibles d'entraîner une toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) :

Peut contribuer à une irritation respiratoire : le mélange ne contient aucun ingrédient pertinent.

connu. Le mélange est sujet à une toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) :

Irritation respiratoire non classée.

Composants susceptibles d'entraîner une toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) :

L'effet anesthésiant peut être obtenu par : Le mélange ne contient aucun ingrédient pertinent.

connu. Le mélange est classé comme présentant une toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : anesthésique

Effet non classifié.

i) Toxicité spécifique pour certains organes cibles lors d'expositions répétées

Le mélange ne contient aucun ingrédient pertinent. Le mélange est divisé en sous-ensembles spécifiques.

Toxicité pour les organes cibles (exposition répétée) non classée.

j) Risque d'aspiration

Le mélange ne contient aucun ingrédient pertinent. Le mélange est dans

Risque d'aspiration non classé.

SECTION 12 : Informations environnementales

12.1 Toxicité

Composants susceptibles de contribuer à une pollution aiguë de l'eau : Le mélange ne contient aucun ingrédient pertinent. Le mélange n'est pas classé comme présentant un danger aigu pour l'eau.

Composants pouvant contribuer à la pollution chronique de l'eau : Il n'y en a aucun.

Le mélange contient les ingrédients pertinents. Le mélange n'est pas classé comme un risque chronique pour l'eau.

Composants susceptibles de contribuer à la destruction de la couche d'ozone : Le mélange ne contient aucun ingrédient pertinent. Le mélange n'est pas classé comme nocif pour la couche d'ozone.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Autres informations : Un rejet excessif de nitrates dans les lacs et les rivières peut entraîner...

Une surfertilisation (eutrophisation) se produit.

Informations écologiques complémentaires : Classe de danger pour l'eau 1 (auto-classification) : légèrement

dangereux pour l'eau selon l'annexe 4 du règlement administratif relatif aux substances dangereuses pour l'eau (VwVwS) de

Nom du produit : **Engrais bleu versando 8-8-8 (NPK)**
Révisé le : 27.02.2024
Numéro de version : **1.01** Remplace le numéro de version : **1,00**

17 mai 1999. Ne pas déverser non dilué ou en grande quantité dans les eaux souterraines, les plans d'eau ou...
Ne pas jeter dans les égouts. Respectez les instructions d'utilisation du fabricant ou du fournisseur.

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

PBT : non applicable
vPvB : non applicable

12.6 Autres effets nocifs

Aucune information pertinente disponible.

SECTION 13 : Informations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation : Doit être éliminé correctement conformément à la réglementation en vigueur en matière de recyclage et d'élimination des déchets. La classification des déchets a

L'élimination doit être effectuée en fonction de l'origine des déchets, conformément au Catalogue européen des déchets (CED). Les petites quantités

Il peut être jeté avec les ordures ménagères. Ce produit est utilisé comme engrais. Avant de le jeter, il convient d'envisager son utilisation en agriculture. être vérifié.

13.1.1 Catalogue européen des déchets

02 00 00 Déchets provenant de l'agriculture, de l'horticulture, de l'élevage en étang, de la sylviculture, de la chasse et de la pêche, ainsi que de la production et de la transformation des aliments.

02 01 00 Déchets provenant de l'agriculture, de l'horticulture, de l'aquaculture, de la sylviculture, de la chasse et de la pêche.

02 01 09 Déchets de produits chimiques à usage agricole, à l'exclusion de ceux énumérés au point 02 01 08 automne.

13.2 Emballage non nettoyé

Recommandation : Éliminer conformément à la réglementation officielle.

Nom du produit : Engrais bleu versando 8-8-8 (NPK)

Révisé le : 27.02.2024

Numéro de version : 1.01

Remplace le numéro de version :

1,00

Notes

Les déchets doivent être triés afin d'être traités séparément par les services municipaux ou nationaux de traitement des déchets. Veuillez respecter la réglementation nationale ou régionale en vigueur.

SECTION 14 : Informations sur les transports

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR, ADN, IMDG, IATA : Non applicable, marchandises non dangereuses au sens de ces réglementations de transport.

14.2 Nom d'expédition ONU approprié

ADR, ADN, IMDG, IATA : Non applicable, marchandises non dangereuses au sens de ces réglementations de transport.

14.3 Classes de danger pour le transport

ADR, ADN, IMDG, IATA : Non applicable, marchandises non dangereuses au sens de ces réglementations de transport.

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA : Non applicable, marchandises non dangereuses au sens de ces réglementations de transport.

14.5 Risques environnementaux

Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la Convention MARPOL et conformément à Code IBC

Non applicable

ARTICLE 15 : Réglementation juridique

15.1 Règlements relatifs à la sécurité, à la santé et à la protection de l'environnement/spécifiques Réglementation légale relative à la substance ou au mélange

Directive 2012/18/UE – Substances listées par nom : Aucune substance n'est incluse.

Nom du produit : Engrais bleu versando 8-8-8 (NPK)

Révisé le : 27.02.2024

Numéro de version : 1.01

Remplace le numéro de version : 1,00

Réglementation nationale

classe de danger d'eau

WGK 1 (auto-classification) : légèrement dangereux pour l'eau : Conformément à l'annexe 4 du règlement administratif relatif aux substances dangereuses pour l'eau (VwVwS) du 17.05.1999

Autres réglementations, restrictions et interdictions :

TRGS 510 Stockage de substances dangereuses dans des conteneurs portables

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

SECTION 16 : Autres informations

Les informations ci-dessus sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ne constituent pas une affirmation définitive. Cela constitue une garantie des propriétés. La fiche de données de sécurité décrit les produits en ce qui concerne Exigences de sécurité.

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.
À noter.